SKILL CONNECTION FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Conditions générales de vente

Particuliers • Formations en présentiel et à distance

Version du 6 octobre 2026 •

Les présentes conditions encadrent les formations achetées à titre individuel auprès de Skill Connection, en présentiel, en classe virtuelle ou en parcours autonome à distance. Les caractéristiques de chaque formation figurent dans le programme et le contrat remis avant l'inscription.

Identité de Skill Connection

Skill Connection, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 850 853 880, dont le siège social est situé 1 rue de la Basse Payre, 86130 Jaunay Marigny. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75850171686 auprès du préfet de la région Nouvelle Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Contact : contact@skillconnection.fr • 06 30 28 85 84 • www.skillconnection.fr

Champ d'application et inscription

Article 1 Objet et personnes concernées

Les présentes CGV s'appliquent aux personnes physiques qui contractent à titre individuel, ci-après le Client, notamment pour une formation financée sur leurs fonds personnels. Le fait que la formation poursuive un objectif professionnel ne détermine pas, à lui seul, le statut juridique du Client. Le Participant suit la formation ; le Financeur est le tiers prenant en charge le prix dans les conditions convenues par écrit.

Les commandes d'employeurs, d'organisations et des personnes agissant en qualité d'acheteur professionnel relèvent de CGV professionnelles distinctes. Les protections impératives applicables à une personne physique se formant à titre individuel et à ses frais restent préservées. Les règles propres aux financements, notamment au CPF, s'appliquent lorsqu'ils sont mobilisés. Le contrat identifie la qualité des parties et le régime applicable.

Article 2 Documents contractuels

Les CGV sont remises au Client avant son engagement. Le contrat ou bon de commande identifie la prestation et renvoie au programme transmis ou annexé. Les conditions particulières expressément acceptées prévalent sur les CGV en cas de contradiction, sous réserve des dispositions légales impératives. Le programme précise les caractéristiques pédagogiques. Aucune clause ne prive le Client de ses droits légaux.

La version applicable est celle acceptée au moment de la conclusion du contrat. Les modifications ultérieures des CGV ne modifient pas les contrats déjà conclus sans l'accord du Client.

Article 3 Informations préalables et accessibilité

Avant l'inscription, Skill Connection communique les objectifs, le programme, les prérequis, la durée, les modalités, les dates ou la période de réalisation, le prix total, les évaluations et les documents remis à l'issue. Pour une formation professionnelle autofinancée, le contrat comporte les mentions prévues à l'article L6353-4 du Code du travail, notamment les références des formateurs et les conditions financières de cessation anticipée.

L'accès aux formations est ouvert sans discrimination, sous réserve des prérequis annoncés. Un échange de positionnement peut être proposé. Les besoins d'adaptation liés au handicap peuvent être signalés à contact@skillconnection.fr afin d'étudier les solutions possibles avant l'inscription. Les aménagements convenus sont confirmés par écrit.

Article 4 Conclusion du contrat

Les demandes peuvent être adressées par téléphone, par e-mail ou via le parcours de commande en ligne proposé par Skill Connection. Une demande d'information ou un échange oral ne constitue pas une inscription définitive.

Le Client reçoit les documents contractuels avant de les accepter. La conclusion peut intervenir par signature manuscrite ou électronique, ou par un dispositif d'acceptation électronique permettant de conserver la preuve de l'engagement. Une

confirmation et les documents acceptés sont transmis sur un support durable. Toute commande en ligne payante indique clairement l'obligation de paiement.

Lorsque le Participant entreprend une formation professionnelle à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation conforme aux articles L6353-3 et suivants est conclu avant l'inscription définitive et tout règlement. Un simple devis ne remplace pas ce contrat s'il ne comporte pas les mentions requises.

Prix financement et rétractation

Article 5 Prix et frais inclus

Le prix total payable est indiqué en euros avant la conclusion du contrat. Il précise le régime de TVA applicable, les ressources incluses et les éventuels frais supplémentaires. Lorsque l'exonération de formation professionnelle continue est applicable, la mention correspondante de l'article 261 du CGI figure sur les documents. Elle n'est pas étendue automatiquement au conseil ou aux autres prestations.

Les repas, déplacements, hébergement ou frais annexes ne sont dus que s'ils ont été annoncés et acceptés. Le prix d'une offre sur mesure est celui expressément accepté. Toute modification payante nécessite un nouvel accord préalable. Une assistance administrative au financement ne peut être facturée qu'après présentation et acceptation de son prix.

Article 6 Paiement et financement

Le contrat précise le débiteur du prix, l'échéancier, les moyens de paiement acceptés et l'éventuelle prise en charge par un tiers. Un refus ou une prise en charge partielle n'entraîne pas automatiquement une dette du Participant qui n'a pas accepté de payer. Avant le début, les parties confirment par écrit le financement restant, le maintien, le report ou l'annulation de la prestation.

Pour la formation professionnelle suivie à titre individuel et à ses frais, aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai de rétractation de l'article L6353-5. À l'expiration de ce délai, le premier paiement ne peut dépasser 30 % du prix ; le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation. Les droits supplémentaires du consommateur, lorsqu'ils s'appliquent, restent préservés.

En cas d'impayé, Skill Connection adresse une relance puis, si nécessaire, une mise en demeure. Les intérêts éventuellement dus suivent les règles légales applicables aux particuliers. L'indemnité forfaitaire de recouvrement propre aux relations entre professionnels n'est pas appliquée au consommateur.

Article 7 Rétractation

Pour une formation professionnelle entreprise à titre individuel et à ses frais, le stagiaire dispose de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter conformément à l'article L6353-5 du Code du travail. Lorsque ce contrat est conclu à distance ou hors établissement avec un consommateur, le délai de quatorze jours décrit ci-dessous s'applique également ; les deux délais ne s'additionnent pas. Le contrat indique le délai applicable et son point de départ. La loi prévoit une lettre recommandée avec avis de réception pour le délai de dix jours ; Skill Connection accepte aussi une déclaration non équivoque par e-mail et en accuse réception.

Contrat conclu à distance ou hors établissement avec un consommateur : lorsque le Code de la consommation s'applique, le Client dispose de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat de service pour se rétracter. Il peut utiliser le formulaire annexé ou toute déclaration non équivoque envoyée aux coordonnées de Skill Connection. Il appartient au Client de pouvoir établir l'envoi de sa demande.

Skill Connection rembourse les sommes relevant de la rétractation dans les quatorze jours suivant sa notification, par le moyen de paiement initial sauf accord exprès différent sans frais. Aucun commencement anticipé n'est imposé. Si le Client demande expressément le commencement d'un service avant la fin du délai, sa demande est conservée sur support durable et les conséquences lui sont expliquées. En cas de rétractation après ce commencement, seul le montant proportionnel du service effectivement fourni peut être dû dans les conditions de l'article L221-25 ; aucun montant n'est dû à ce titre en l'absence des informations ou de la demande expresse requises. Les protections impératives de la formation autofinancée restent applicables.

Pour un service payant entièrement exécuté avant la fin du délai, la perte du droit de rétractation suppose l'accord préalable exprès au commencement et la reconnaissance de cette perte lorsque le service aura été pleinement exécuté. Le

seul accès à une plateforme ne vaut pas renonciation. Aucune exception générale de rétractation n'est appliquée aux formations en ligne par les présentes CGV.

Réalisation des formations

Article 8 Organisation et intervenants

La formation est réalisée selon les modalités et le calendrier convenus. Skill Connection mobilise des intervenants qualifiés et les moyens nécessaires. Aucun résultat professionnel ou réussite à une certification n'est garanti ; les prestations, évaluations et accompagnements annoncés doivent néanmoins être réalisés.

Le remplacement d'un intervenant est possible par une personne présentant des compétences appropriées, sans diminution des engagements. Toute modification substantielle du programme, du format, des dates ou du lieu est soumise à l'accord du Client. Skill Connection l'informe dès que possible des changements nécessaires.

Article 9 Formation à distance et accès aux ressources

Le contrat ou programme précise la durée pédagogique estimée, les activités à réaliser, les évaluations, la période d'accès et son point de départ. Les conditions d'un éventuel accès sans terme fixé sont définies expressément dans l'offre ; aucune limitation nouvelle n'est appliquée rétroactivement.

Avant l'achat, le Client reçoit les prérequis techniques nécessaires : matériel, connexion, navigateur, logiciels et éventuels outils de visioconférence. Le compte est personnel ; les identifiants ne doivent pas être partagés. Une assistance technique et pédagogique appropriée est organisée. Ses contacts, horaires et délais de réponse sont précisés avant l'inscription dans le programme et le contrat remis au Client.

Les difficultés d'accès doivent être signalées rapidement à contact@skillconnection.fr. En cas d'interruption imputable à Skill Connection ou à sa plateforme empêchant la réalisation du parcours, Skill Connection recherche une solution et, selon la situation, prolonge l'accès ou reprogramme les activités sans frais. Les autres droits du Client restent préservés en cas de manquement persistant.

Les traces de progression et les évaluations servent au suivi pédagogique et, lorsque nécessaire, à la justification de réalisation. Les critères de délivrance d'une attestation ou d'une certification sont annoncés avant l'inscription. Une durée d'accès étendue ne signifie pas que l'accompagnement humain est permanent ; sa période est précisée dans l'offre.

Article 10 Obligations du Participant

Le Participant respecte les prérequis annoncés, les horaires des séances, les consignes pédagogiques, les règles de sécurité et le règlement intérieur communiqué. Il adopte un comportement respectueux des intervenants et autres participants. En ligne, il utilise son propre compte et réalise personnellement les activités et évaluations.

Les mesures disciplinaires éventuelles respectent le règlement intérieur et les procédures légales applicables. Sauf urgence justifiée par la sécurité, le Participant est informé des faits reprochés et peut présenter ses observations. Une exclusion ne donne pas automatiquement droit à facturer toutes les prestations futures non réalisées.

Article 11 Confidentialité et supports

Skill Connection et ses intervenants préservent la confidentialité des informations confiées dans le cadre de la prestation, sous réserve des communications nécessaires à son exécution et des obligations légales. Les participants sont invités à respecter la confidentialité des échanges collectifs. Aucun enregistrement audio ou vidéo des personnes n'est réalisé ou diffusé sans information préalable et base légale appropriée.

Les supports restent la propriété de leurs titulaires respectifs : Skill Connection, les intervenants ou des tiers. Sauf licence différente annoncée, le Participant dispose d'un droit d'utilisation personnel pour son apprentissage et sa pratique individuelle. La redistribution, la publication, la revente ou la réutilisation pour animer une formation destinée à des tiers nécessite une autorisation préalable du titulaire des droits.

Annulation responsabilité et réclamations

Article 12 Annulation et abandon par le Client

Toute demande est adressée par écrit à contact@skillconnection.fr. La rétractation légale et la force majeure sont traitées selon leurs règles propres ; elles ne sont pas assimilées à une annulation ordinaire.

Les conditions d'annulation ordinaire et de report sont définies dans les conditions particulières acceptées avant l'inscription. Elles distinguent les séances programmées et les parcours autonomes et indiquent les délais, les montants éventuels et leur mode de calcul. À défaut de clause financière particulière expressément acceptée, aucune indemnité forfaitaire d'annulation n'est appliquée sur le fondement des présentes CGV. Les prestations déjà réalisées restent dues, sous réserve des droits légaux du Client. Un report peut être convenu par écrit.

Le contrat répartit le prix entre les composantes du parcours afin de permettre le calcul des sommes dues en cas de cessation anticipée. Une indemnité d'annulation éventuelle est identifiée séparément d'une prestation de formation. Le non-usage d'un accès régulièrement fourni ne constitue pas, à lui seul, un manquement de Skill Connection ; il ne supprime ni la rétractation applicable ni les recours en cas de mauvaise exécution.

Si une force majeure dûment reconnue empêche le stagiaire de suivre une formation professionnelle autofinancée, il peut rompre le contrat. Seules les prestations effectivement dispensées sont alors rémunérées à proportion de leur valeur contractuelle, conformément à l'article L6353-7.

Article 13 Report et annulation par Skill Connection

Skill Connection informe le Client dès qu'un report ou une annulation devient nécessaire et en indique les raisons. Une absence d'intervenant, un effectif insuffisant ou une difficulté technique ne constitue pas automatiquement un cas de force majeure.

Le Client peut accepter un report proposé ou demander la résolution pour la partie non exécutée lorsque les nouvelles conditions ne lui conviennent pas. Les sommes correspondant aux prestations annulées et non réalisées sont remboursées dans les quatorze jours suivant l'accord de résolution ou sa prise d'effet. En cas de prestation indivisible, les conséquences de la résolution sont appréciées selon les règles légales. Les droits à réparation éventuellement ouverts restent préservés.

Article 14 Responsabilité et remboursements

Skill Connection répond des manquements à ses obligations selon le droit applicable. Le recours à un intervenant, un lieu d'accueil ou un prestataire technique ne supprime pas ses obligations envers le Client. La responsabilité du Client est appréciée selon les mêmes principes pour ses propres manquements.

L'absence d'atteinte d'un objectif personnel ne suffit pas, à elle seule, à établir une mauvaise exécution. En revanche, l'acceptation du programme ou la participation à la formation ne prive pas le Client d'une demande justifiée de mise en conformité, de réduction du prix, de résolution, de remboursement ou de réparation dans les conditions légales.

Article 15 Réclamations

Toute réclamation peut être adressée à contact@skillconnection.fr, par courrier au siège social ou via le formulaire proposé sur le site. Le Client précise les faits, la formation concernée et sa demande. Skill Connection accuse réception, examine les éléments et communique une réponse motivée. Si des vérifications complémentaires sont nécessaires, le Client est informé de leur état d'avancement.

Le dépôt d'une réclamation n'est pas limité à trois mois et ne modifie pas les délais légaux de recours. Le recours au formulaire n'est pas obligatoire.

Données personnelles et règlement des litiges

Article 16 Protection des données

Skill Connection est responsable des traitements nécessaires à la gestion des demandes, des contrats, des formations, des évaluations et de la facturation. Les bases légales sont, selon la finalité, les mesures précontractuelles et le contrat, les obligations légales, l'intérêt légitime ou le consentement lorsqu'il est requis. La réception des CGV ne vaut pas consentement général à la prospection.

Les destinataires sont les personnes habilitées de Skill Connection et, dans la limite du nécessaire, les intervenants, prestataires techniques et de paiement, financeurs et autorités compétentes. Les modalités des éventuels transferts hors de l'Espace économique européen et les garanties applicables figurent dans la politique de confidentialité. Les données ne sont pas vendues à des tiers.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à leur finalité, puis archivées lorsque la loi ou la défense des droits le justifie. Les pièces comptables sont conservées dix ans selon les règles applicables. Les durées des données pédagogiques, des traces de connexion et des données de prospection sont détaillées dans la politique de confidentialité remise au Client avant la collecte de ses données.

Le Client peut exercer, selon les conditions légales, ses droits d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité, retirer un consentement et définir des directives après son décès. La première copie des données est en principe gratuite. Les demandes sont adressées à contact@skillconnection.fr ou au siège ; une réponse intervient en principe sous un mois, avec prolongation motivée lorsque le RGPD l'autorise. Une réclamation peut être introduite auprès de la CNIL sur www.cnil.fr.

Article 17 Médiation de la consommation

Après une réclamation écrite préalable auprès de Skill Connection restée sans solution satisfaisante, le Client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont Skill Connection relève, dans les conditions de recevabilité prévues par la loi. La demande doit notamment être présentée dans l'année suivant la réclamation écrite au professionnel.

Médiateur : [nom du médiateur]. Adresse : [adresse du médiateur]. Site et modalités de saisine : [site du médiateur]. Le recours à la médiation ne prive pas le Client de ses droits devant les juridictions compétentes.

Article 18 Droit applicable et contact

Le contrat est soumis au droit français, sans préjudice des protections impératives applicables au consommateur. À défaut de solution amiable, les juridictions compétentes sont déterminées conformément aux règles légales. Aucune compétence exclusive du tribunal de commerce de Poitiers n'est imposée au Client consommateur.

Pour toute question : contact@skillconnection.fr • 06 30 28 85 84 • Skill Connection, 1 rue de la Basse Payre, 86130 Jaunay Marigny.

Formulaire de rétractation

À adresser à Skill Connection, 1 rue de la Basse Payre, 86130 Jaunay Marigny, ou à contact@skillconnection.fr. Compléter uniquement si vous souhaitez vous rétracter.

Je vous notifie ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :
Contrat conclu le : Référence :
Nom du Client :
Adresse du Client :
Date : Signature du Client, uniquement sur papier :

Pour le droit de dix jours du Code du travail, la loi prévoit une lettre recommandée avec avis de réception ; Skill Connection accepte également une notification non équivoque par e-mail, conformément à l'article 7 ci-dessus.